41

Plaine d'Estrees
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les travaux sur le **réseau d'assainissement** de Rémy.

Interco MAG'

PRINTEMPS 2023

Chers habitants,

L'année 2023 s'est ouverte sur de nouveaux défis à relever. Tous s'inscrivent dans le même cadre : la sobriété énergétique et financière.

La Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées continue de développer ses projets en ce sens, en travaillant main dans la main avec les acteurs du territoire : élus des communes, habitants, usagers, partenaires institutionnels et privés.

3 questions à la Présidente

Travailler ensemble, qu'est-ce que ça apporte ?

Dès mon premier mandat en tant que Présidente de la Plaine d'Estrées, je l'ai dit : tout seul, on va plus vite ; ensemble, on va plus loin. Et c'est l'essence même d'une communauté de communes qui s'exprime en ces quelques mots : mutualiser nos compétences, partager nos visions, s'appuyer sur nos forces et être solidaires. Voilà la mission d'une intercommunalité au service de ses usagers.

Quels sont les exemples concrets de ce travail commun ?

Ce nouvel *Interco mag'* en présente plusieurs. Par exemple, dans le domaine des mobilités avec la réunion d'un comité des partenaires. Également sur une autre thématique, celle de l'assainissement : un vote unanime des conseillers communautaires permettra aux communes qui n'en bénéficient pas encore de disposer de l'assainissement collectif dans les prochaines années.

Les habitants sont-ils concernés ?

Les habitants sont les premiers concernés. C'est pourquoi de nombreux projets (mobilité, PLUiH, assainissement...) leur sont ouverts à travers des temps de concertation.

Sophie Mercier

PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE LA PLAINE D'ESTRÉES

Besoin d'une information ?

HALTE-GARDERIE ITINÉRANTE CARAMELLE

Pour la garde occasionnelle des enfants de moins 6 ans :
- lundis à Chevrières ;
- mardis à Longueil-Sainte-Marie ;
- jeudis et vendredis à Estrées-Saint-Denis.

▶ **hg@cc-pe.fr**
▶ **06 61 03 34 95 / 03 44 41 83 25**

RELAIS PETITE ENFANCE (EX RAM)

Information pour les professionnels de la garde individuelle et les parents ; ateliers d'éveil et rencontres.

▶ **ram@cc-pe.fr**
▶ **03 44 41 83 22**

MOBILITÉS

▶ **mobilites@cc-pe.fr**
▶ **07 64 47 50 62**

GESTION DES DÉCHETS

▶ **environnement@cc-pe.fr**
▶ **03 44 41 31 43**

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

▶ **eau-assainissement@cc-pe.fr**
▶ **03 64 21 83 85**

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

▶ **economie@cc-pe.fr**
▶ **03 44 41 31 43**

ZAE

▶ **zae@cc-pe.fr**
▶ **03 44 41 31 43**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE D'ESTRÉES

1 rue de la Plaine
60190 Estrées-Saint-Denis

Tél. : 03 44 41 31 43
Mail : contact@cc-pe.fr
Site internet : www.ccplaine-estrees.com

OURS

Directrice de la publication : Sophie MERCIER
Conception : Agence Hypersthène
Rédaction, mise en page : service communication de la Plaine d'Estrées
Crédit photos : CCPE ; Gabrielle Lecomte (couverture, p. 5); Freepik; Pixabay
Impression : IMÉDIA à Chevrières
Bulletin imprimé à 8 530 exemplaires sur du papier 100 % recyclé.

Repenser les déplacements

La Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées continue son travail pour faciliter les déplacements sur son territoire. Au programme : un nouveau service vélo et la réunion d'un comité des partenaires.

EMPRUNTER UN VÉLO EN TOUTE LIBERTÉ

Se rendre chez le médecin, chez un commerçant, à la gare ou encore à l'école en vélo, voilà autant de déplacements facilités par le service de location longue durée de vélos électriques de la Plaine d'Estrées.

Prochainement, la location pourra également être ponctuelle grâce aux stations de vélos électriques déployées sur le territoire. Les deux premières sont implantées aux gares de Longueil-Sainte-Marie et Estrées-Saint-Denis. Situées stratégiquement, elles favorisent plusieurs modes de transport, dont le train. Rappelons que ce dernier permet de se rendre à Compiègne en moins de quinze minutes depuis Estrées-Saint-Denis et à Paris en une heure depuis Longueil-Sainte-Marie.

De nouvelles stations seront mises en service dans les années à venir. Elles seront situées dans les autres gares du territoire et sur les zones d'activités.

Leur fonctionnement est simple : **pour trois euros, il sera possible de louer un vélo pendant quatre heures**, l'heure supplémentaire coûtant un euro. Les utilisateurs réguliers pourront souscrire un **abonnement** (six euros par mois ouvrant droit à une location journalière d'un euro). La réservation se fait sur le site www.mobility-parc.net ou via l'application *Vélopartage par Green On* disponible sur tous les stores.

La mise en service des deux premières stations d'Estrées-Saint-Denis et Longueil-Sainte-Marie est programmée au printemps 2023.

DONNER SON AVIS SUR L'OFFRE DE MOBILITÉ : POURQUOI PAS VOUS ?

La loi d'orientation des mobilités a créé **le comité des partenaires : celui-ci réunit les collectivités en charge des mobilités, les usagers, les associations et les employeurs afin de les faire dialoguer sur l'offre de mobilité.**

Les membres du comité des partenaires de la Plaine d'Estrées se sont engagés jusqu'en 2026 et se rassemblent deux fois par an. Au cœur de leurs discussions, la mobilité douce pour les cyclistes et piétons, la mobilité partagée avec le bus, le transport à la demande et le covoiturage ou encore les services proposés par la communauté de communes : location longue durée de vélos électriques, stations de vélos en libre-service ou bonus à l'achat d'un vélo électrique.

Un comité des partenaires, c'est l'occasion de rassembler les financeurs et les bénéficiaires des services de mobilité d'un territoire. Les financeurs, ce sont les entreprises de la Plaine d'Estrées, privées ou publiques de onze salariés ou plus, qui s'acquittent du **versement mobilité** (soit 0,4 % de la masse salariale).

Ainsi, le comité des partenaires permet de renforcer la place des usagers et des employeurs dans la gouvernance de la mobilité.

Prochainement, la Plaine d'Estrées lancera un appel aux habitants du territoire pour intégrer le comité sur tirage au sort. Si vous êtes sensible à la question, rejoignez-nous ! Cet appel sera diffusé sur notre site Internet, nos réseaux sociaux et Alerte Citoyens (ccplaine-estrees.alertecitoyens.com).

L'eau, un service de qualité pour tous

À la Plaine d'Estrées, lorsque l'on parle d'eau, on distingue la gestion de l'eau potable de celle de l'aissainissement. Ces deux secteurs sont au cœur des préoccupations de la collectivité qui agit pour que tous les habitants bénéficient d'un service de qualité.

COMPRENDRE SA FACTURE

Voici quelques clés pour déchiffrer votre facture d'eau et d'assainissement.

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
****** HEMEVILLERS	120 m³	320535	015 mm			Conso. simulée

Votre facture en détail	Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
▶ Distribution de l'eau potable					196,52		207,32
Abonnement					39,50		41,67
Part CCPE	Année 2022				0,37	5,50	
Part SAUR	Année 2022				39,13	5,50	
Consommation					157,02		165,65
Part CCPE	Année 2022		120	0,3704	44,45	5,50	
Part SAUR	Année 2022		120	0,8481	101,77	5,50	
Préservation des ressources en eau	Année 2022		120	0,0900	10,80	5,50	
▶ Collecte et traitement des eaux usées					351,91		387,11
Abonnement					22,16		24,38
Part S.E.A.O - Collecte	Année 2022				6,88	10,00	
Part S.E.A.O - Traitement	Année 2022				6,80	10,00	
Part CCPE	Année 2022				8,48	10,00	
Consommation					329,75		362,73
Part S.E.A.O - Collecte	Année 2022		120	0,5314	63,77	10,00	
Part S.E.A.O - Traitement	Année 2022		120	0,5756	69,07	10,00	
Part CCPE Collecte	Année 2022		120	1,6409	196,91	10,00	
▶ Organismes publics					67,80		72,53
Consommation					67,80		72,53
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	Année 2022		120	0,3800	45,60	5,50	
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	Année 2022		120	0,1850	22,20	10,00	

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 5,01 € / m3 soit 0,00501 € / litre

HT exonéré de TVA : 0,00 €
HT soumis à TVA : 616,23 €

TVA 5,50 % : 13,31 €
TVA 10,00 % : 37,42 €
TVA sur les débits : 50,73 €

Total facture TTC : 666,96 €

Au recto : vous retrouvez le numéro de contrat, vos coordonnées, celles du délégataire, le montant global à payer...

Bon à savoir : l'entreprise en charge de l'assainissement est souvent différente de celle qui s'occupe de l'eau potable, mais c'est toujours cette dernière qui gère la facturation. Elle perçoit l'ensemble des redevances qu'elle redistribue ensuite.

Au verso : vous retrouvez votre consommation totale en mètres cubes. Le saviez-vous ? En moyenne, un foyer de quatre personnes consomme 120 m³ par an.

Le montant total de la facture est divisé en trois blocs :

- les parts eau potable et eaux usées : une partie revient au délégataire pour les interventions courantes (entretien et renouvellement du matériel, réparation de fuites par exemple), **une autre à la Plaine d'Estrées pour financer les gros investissements**. Ainsi, en 2022, la collectivité a pu remplacer le réseau d'eau potable de Bailleul-le-Soc et Moyvillers avant qu'il ne se détériore complètement.
- la part organismes publics : il s'agit de l'**Agence de l'eau**, le principal cofinanceur des grands projets de la Plaine d'Estrées dans le domaine de l'eau. L'agence établit un programme d'actions sur cinq ans. Celui-ci concerne principalement la pollution des rivières et la protection de la ressource en eau, via l'agriculture par exemple.

Une partie de cette redevance est visible dans le bloc eau potable, l'autre dans le bloc organismes publics.

Généralement, vous recevez deux factures par an : une basée sur la consommation réelle, l'autre sur une estimation. Prochainement, grâce à la mise en place de la télérelève, les factures seront établies sur la consommation réelle.

INVESTIR POUR ÉVITER FUITE ET POLLUTION

La Plaine d'Estrées met en place un tarif unique pour l'eau et l'assainissement, et ce **de manière progressive dès 2024 pour un tarif cible estimé aujourd'hui à 5,64 € TTC le mètre cube.**

Sur votre facture, la part revenant à la communauté de communes permet non seulement de remplacer les canalisations qui se sont détériorées au fil du temps, mais aussi d'investir dans des projets de grande envergure. Parmi ceux-là, **le raccordement dans les années à venir des six communes qui ne bénéficient pas encore de l'assainissement collectif**. Sont concernées Choisy-la-Victoire, Avrigny, Bailleul-le-Soc, Blincourt, Épineuse et Montmartin.

En effet, 90 % des installations individuelles **ne sont pas conformes à la réglementation et représentent un risque de pollution** car les eaux usées ne sont pas correctement traitées.

Un accompagnement spécifique des habitants concernés par le passage en assainissement collectif sera mis en place par la Plaine d'Estrées afin d'étudier les modalités de raccordement et de financement.

TRAVAILLER ENSEMBLE

Lors du Conseil communautaire du 13 décembre 2022, les élus communautaires ont unanimement voté le passage en assainissement collectif des communes concernées. Cette décision repose sur les **principes de solidarité et de mutualisation des moyens** qui sont les fondements même d'une communauté de communes.

Une étude technique et économique a permis de déterminer quelles zones pourront adopter l'assainissement collectif. Certains lieux trop éloignés des centres des communes conserveront dans un premier temps leurs installations individuelles.

Ce zonage a été validé lors du Conseil communautaire. **Au printemps 2023, une enquête publique permettra de recueillir l'avis des habitants sur cette répartition**, puis un nouveau Conseil communautaire sera réuni. Il étudiera les résultats de l'enquête afin de faire évoluer, si nécessaire, le projet.

Les travaux devraient commencer en 2027 par la création d'une nouvelle station d'épuration.

L'ensemble du projet est estimé à 11 000 000 € hors taxes.

BESOIN D'INFOS ?

Vous avez des questions ? Vous souhaitez contacter le délégataire pour l'eau ou l'assainissement associé à votre commune ? Rendez-vous sur **www.ccplaine-estrees.com/vivre-au-quotidien**, rubrique Eau et assainissement.

Pour être tenu informé des interventions de la Plaine d'Estrées dans votre commune, vous pouvez vous inscrire gratuitement sur notre plateforme **ccplaine-estrees.alertecitoyens.com**.

L'entreprise Barriquand a été missionnée pour remplacer une partie du réseau d'assainissement à Rémy entre janvier et mars 2023.

Une vision stratégique pour le territoire

Amorcé fin 2022, le travail des élus sur l'avenir du territoire continue. Il s'appuie sur un outil de planification majeur : le Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme de l'habitat (PLUiH).

QU'EST-CE QUE LE PLUIH ?

Le PLUiH est à la fois un outil de planification et un outil règlementaire.

De planification car il détermine les **grandes orientations à venir en termes d'aménagement** : besoin en logements, développement économique, qualité de la construction, place de l'agriculture, déplacements quotidiens...

Règlementaire car il définit les **droits à construire** sur telle ou telle parcelle : zones constructibles, types de constructions autorisées, caractéristiques architecturales, paysagères et environnementales...

Le PLUiH intègre un volet propre à l'habitat. Il permet de répondre aux besoins de la population en matière de logement et de fixer, pour une durée de six ans, la programmation des logements à créer sur le territoire ainsi que les actions à mener en matière de réhabilitation ou encore de performance énergétique des habitations.

COMMENT EST-IL ÉLABORÉ ?

L'élaboration du PLUiH repose sur un **état des lieux du territoire**. Celui-ci aborde la question des paysages, de l'agriculture, des activités économiques, de la mobilité, de l'habitat, des réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité ou encore du foncier (possibilité de nouvelles constructions et densité des logements).

Pour alimenter cet état des lieux, les élus des 19 communes de la Plaine d'Estrées se réunissent régulièrement. Ils travaillent également avec les partenaires publics : Direction départementale des territoires de l'Oise, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat et Chambre d'agriculture.

À l'issue de ce diagnostic, les grandes orientations de développement de la Plaine d'Estrées et de ses communes seront définies.

COMMENT LES HABITANTS PEUVENT-ILS PARTICIPER ?

Au printemps 2023, **des ateliers de concertation avec la population permettront aux habitants de participer à l'élaboration du PLUiH**. Vous pourrez ainsi donner votre avis sur les thématiques liées au territoire.

Les documents du diagnostic (présentations et comptes-rendus de chaque atelier) sont d'ores et déjà disponibles au siège de la Plaine d'Estrées (1 rue de la Plaine à Estrées-Saint-Denis) et dans chaque mairie du territoire.

Les dossiers mis à disposition intègrent un registre papier destiné à recevoir vos observations. Celles-ci peuvent aussi être adressées par mail à la Plaine d'Estrées à l'adresse suivante : concertation-pluih@cc-pe.fr.

Accompagner la petite enfance

Depuis 1999, c'est le lieu de référence pour les questions liées à la garde des jeunes enfants. Totalement dédié aux parents et aux professionnels de l'accueil individuel, le Relais petite enfance est un espace ouvert où chacun peut s'exprimer.

UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE

Animé par Séverine Pollet, le Relais petite enfance de la Plaine d'Estrées a pour vocation **d'accompagner et d'informer gratuitement les familles et les assistants maternels** pour améliorer les conditions d'accueil des enfants sur le territoire. Sa mission principale : mettre en relation les parents et les professionnels de l'accueil individuel.

ORIENTER, INFORMER, SENSIBILISER

L'accompagnement proposé par le Relais vise autant les parents que les assistants maternels.

Ainsi, une famille en recherche d'un mode de garde peut solliciter le Relais : il l'orientera alors vers la ou les solutions les plus adaptées à son besoin et à son enfant.

En confiant son enfant à un professionnel de l'accueil individuel, la famille devient un **particulier employeur**. Le Relais est également là pour la renseigner sur ce rôle et la sensibiliser à l'importance des départs en formation de l'assistant maternel.

Les professionnels, quant à eux, peuvent solliciter le Relais pour les aider dans leurs **démarches numériques** et les soutenir dans leur **parcours de formation**. Ils peuvent aussi participer à des ateliers d'éveil avec les enfants au siège de la Plaine d'Estrées. Lors de ces rendez-vous naissent de fructueux échanges sur les évolutions et l'exercice du métier.

Atelier d'éveil du mois de février.

UN ACTEUR CONSCIENT DES PROBLÉMATIQUES

En contact direct avec tous les acteurs de la petite enfance, le Relais est le premier témoin des **problématiques liées aux capacités d'accueil** sur la communauté de communes.

Aujourd'hui, le territoire manque de professionnels et de structures d'accueil pour répondre aux besoins des familles. C'est pour cette raison que le service prend en charge une nouvelle mission : **lutter contre le manque d'attractivité du métier**.

En effet, chaque année, le nombre d'assistants maternels baisse sur le territoire. En cause, des départs à la retraite mais aussi volontaires dus à un métier difficile, méconnu et parfois mal reconnu.

En 2021, le Relais petite enfance a réuni les assistants maternels volontaires pour rédiger ensemble une Charte d'accueil du jeune enfant. Ce document est un outil permettant aux familles, aux enfants et à leur assistant maternel d'établir une relation sereine. Pour poursuivre cette dynamique, le Relais a choisi d'accentuer sa communication envers les acteurs de la petite enfance dès 2023 tout **en valorisant le métier d'assistant maternel**.

L'ACCUEIL EN CHIFFRES

136 assistants maternels agréés

13 assistantes maternelles réparties dans les 5 maisons d'assistantes maternelles (MAM) du territoire : à Chevrières, Estrées-Saint-Denis, Arsy , Longueil-Sainte-Marie et Moyvillers.

553 places d'accueil sur le territoire dont 501 en accueil individuel et 52 en maisons d'assistantes maternelles

EN BALADE À

Canly

À la périphérie de notre territoire, Canly est une commune chargée d'histoire comme en témoigne la première mention écrite datant de l'an 913 qui confirme son existence. Au XIXe siècle, des vestiges gaulois ont été retrouvés sur la commune, et de nos jours nous pouvons encore observer une inscription sur le fronton d'une habitation datant de 1870. Aujourd'hui, ce village de 829 habitants s'est bien développé avec ses commerces (boulangerie, coiffeur, caviste, garage et service postal), son groupe scolaire et ses aménagements sportifs construits dans les années 90. Les Canlysiens et Canlysiennes ont également de nombreuses associations sportives, très actives sur la commune et pourront bientôt profiter d'un tout nouveau city stade.

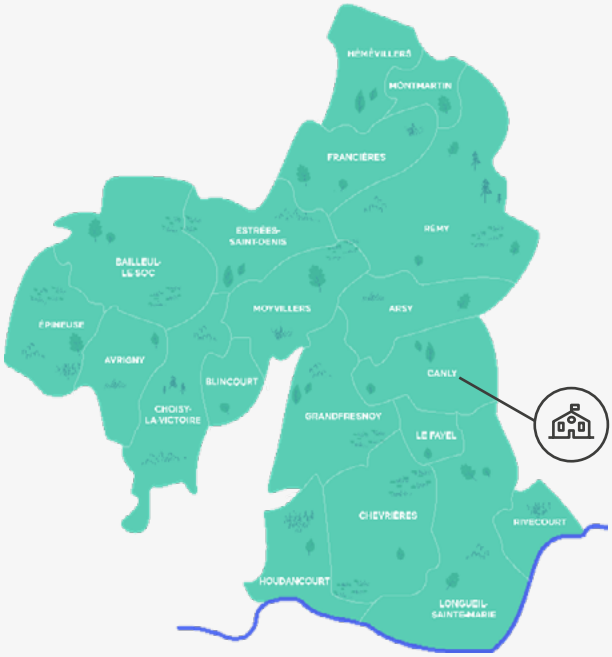

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 1984, un donateur anonyme à légué un million de francs à la commune de Canly. À cette époque, la presse est venue enquêter sur la commune pour avoir des indices, mais sans succès ! Les seules personnes à connaître le nom du donateur étaient le maire et le prêtre. Cette donation a permis à la commune d'acquérir un corps de ferme à côté de la mairie.

Plaine d'Estrees
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1 rue de la Plaine
60190 Estrées-Saint-Denis

Tél. : 03 44 41 31 43
contact@cc-pe.fr
www.ccplaine-estrees.com